



**Délibération 2026-013**  
 Conseil municipal du 23 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Cession des parcelles communales AO 71 et 127 – Marais de la Bellène**

L’an deux mille vingt-six, le vingt-trois (23) février, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le seize (16) février 2026, s’est réuni en session ordinaire à la salle d’animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yvan SONNERAT.

Nombre de membres en exercice : 29

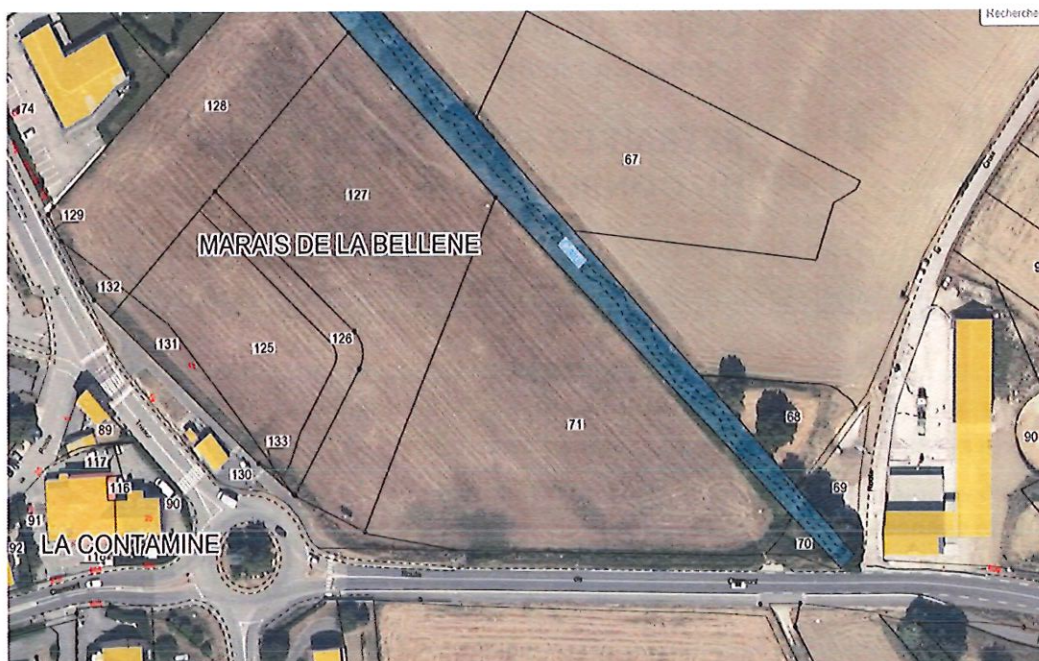
**Secrétaire de séance : Philippe LANGANNÉ**

	Présent	Absent	Pouvoir
Yvan SONNERAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Karine FALCONNAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ludovic MONDONGOU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Fabienne DREME	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Guy PONTAROLLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Carole BERNIGAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Éric FRULLINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Yolande BAUDIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Philippe LANGANNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gérard FLUTTAZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jean-Claude PERCEVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Christine PEPIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Alain GIMENEZ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle RAVIER
Roger DALLEVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pierre AGERON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Marina RABATEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Karine FALCONNAT
Isabelle RAVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Isabelle PACHECO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jérôme CHAMOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nathalie DAVIET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fabien MONTAGNON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vanessa LEBAILLY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle PACHECO
Grégoire BALLANSAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Luc DUBOIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Jean-Marc STEDILE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sophie FORNUTO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc STEDILE
Séverine CARTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Corinne BRUCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
David DEVULDER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Entendu** l’exposé de Monsieur le Maire selon lequel :

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AO numéros 71 et 127 dans les marais de la Bellène, à l’arrière de la maison de santé réalisée par SANTEALP.



Ces parcelles ont été estimées par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à une valeur de sept cent cinquante-sept mille (757 000) euros hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'erreur d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à six cent quatre-vingt-un (681 000) euros. Selon l'avis rendu en date du 06 janvier 2026.

La société SCI du Trésor, représentée par Monsieur Bastien MATHELON, a présenté à la Commune un projet de construction d'un équipement sportif.

Les acquéreurs ont été informés :

- D'une part, du souhait de la Commune de prolonger la liaison douce amorcée sur le parking de Bellene jusqu'à la fruitière en longeant le nant de Calvi ;
- D'autre part, de l'étude en cours du Département en vue de la création d'une voie supplémentaire réservée au bus sur la route de Clermont.

Le projet des acquéreurs devra tenir compte de ces deux projets d'intérêt public.

Les acquéreurs ont également été informés que les élus seront particulièrement attentifs à la qualité architecturale du bâtiment et à l'aménagement de ses abords, s'agissant d'une opération hautement visible en entrée de chef-lieu.

Les acquéreurs ont proposé un montant d'acquisition en cohérence avec l'estimation de la DDFIP, pour un montant de sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (735 194.00 €) euros hors taxes.

Il est proposé au Conseil la cession des parcelles communales cadastrées section AO numéros 71 et 127 à la société SCI du Trésor.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
-------------------	--------	-------------------	----	------------------	----

Pour(s)	Contre(s)	Abstention(s)	Ne participe pas au vote
10	16	2	0

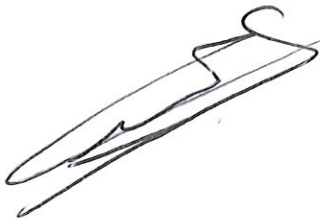
**Décide**

- **DE REFUSER** la cession des parcelles communales cadastrées section AO71 et 127 à la SCI du Trésor.

**Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jours, mois et an susdits.**

**Certifié conforme par Monsieur le maire**

Le Maire  
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance  
Philippe LANGANNÉ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune Sillingy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Sillingy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 074-217402726-20260223-DEL\_2026\_013-DE